

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

SÉANCE : le 28 juin 2018

Délibération n° : 18-06-03

6.1 Police municipale

Objet : Convention relative au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) dans le cadre de la création de la Police pluricommunale

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2015, les communes d'Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut et Raismes ont entériné la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ayant compétence sur les zones intercommunales de ces 4 villes.

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette démarche est d'optimiser les moyens et les actions mis en œuvre dans le champ de la sécurité et de la prévention.

CONSIDÉRANT que fin 2016, pour des raisons qui lui sont propres, la ville de Bruay-sur-l'Escaut a souhaité se retirer du CISPD.

CONSIDÉRANT qu'en 2017, suite au désengagement de l'État concernant le poste de la coordinatrice CISPD, les communes ont fait le choix d'étendre le CISPD à l'ensemble des territoires communaux afin d'optimiser ce dispositif et les actions mises en œuvre.

CONSIDÉRANT qu'au début 2018, les Maires ont entamé une réflexion visant à faire évoluer la « coopération des polices municipales » existante avec la mise en place d'une « police pluricommunale ».

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt a manifesté auprès du Président Aymeric ROBIN, son intérêt pour s'associer à ce dispositif.

CONSIDÉRANT que les Maires des communes d'Anzin, Beuvrages et Raismes ont proposé à la commune de Petite-Forêt d'adhérer à la convention partenariale afin d'intégrer cette démarche et le dispositif du CISPD dans son ensemble.

CONSIDÉRANT que le CISPD aura vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire des 4 communes sur les thématiques suivantes :

- La prévention routière ;
- La prévention des conduites addictives et à risque,
- La prévention des violences intrafamiliales,
- La prévention de la radicalisation
- La tranquillité publique et plus spécifiquement :
- Les échanges de pratiques entre les médiateurs ;
- La mise en place d'une police pluricommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le Maire à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sur les communes d'Anzin, Beuvrages, Petite-Forêt et Raismes.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2018

Pour copie conforme

- Le 07/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

